



Commune de BRIE
22 rue de Bretagne
35150 BRIE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, **le 20 juillet 2026 à 20h30**, le Conseil Municipal, proclamé élu à la suite des récentes élections municipales du 15/03/2026, régulièrement convoqué le 13/07/2026 par Monsieur Bruno PELLETIER, Maire, s'est réuni à la Mairie, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

Présents : Bruno PELLETIER, Michelle RIET, Dominique BRISARD, Christine GANTELET, Philippe DENIS, Patrick ROBERT, Damien DERSOIR, Michèle BORDELET, Coralie JAEG, Louise BRISARD (arrivée à 21H10),

Excusés :
Aline PERRIN donne pouvoir à Christine GANTELET
Yoann ROBIEU donne pouvoir à Damien DERSOIR
Caroline MARTEL donne pouvoir à Bruno PELLETIER
Ludovic DRONIOU donne pouvoir à Dominique BRISARD
Melvyn BOUYER donne pouvoir à Philippe DENIS

Secrétaire : Mme Michèle GANTELET

Le compte rendu du Conseil municipal du 22 Juin 2026 est validé à l'unanimité (14 votes pour, 0 vote contre, 0 Abstention).

2.RAFCOM – Nomination d'un conseiller pour siéger au CLECT

M. le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts, et notamment son IV relatif à la commission Locale d'évaluation des charges transférées

Considérant que la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) a pour mission d'établir, chaque transfert de compétences entre les communes membres et l'intercommunalité, un rapport d'évaluation des charges transférées, destiné à déterminer le montant de l'attribution de compensation de chaque commune

Considérant qu'il appartient à chaque conseil municipal des communes membres de désigner un représentant titulaire appelé à siéger au sein de cette commission

Considérant qu'il convient de procéder à cette désignation (par vote à bulletin secret sauf décision du Conseil municipal, prise à l'unanimité de pas y procéder (article L2121-21 du code général des collectivités territoriales)

➤ **Décision** :

Désigne à l'unanimité (14 votes pour, ... vote contre, 0 abstention) :

DESIGNE Monsieur Dominique BRISARD en qualité de représentant titulaire de la Commune de BRIE au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le

ID : 035-213500416-20260723-DCM20260720_2-DE

Pour extrait certifié conforme au registre

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le :
- la réception en Préfecture le :
- la publication le :

Le Maire, Bruno PELLETIER

**Le Maire,
Bruno PELLETIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno PELLETIER', written in a cursive style.